Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212201107-20260622-1906202613-DE

19-06-2026-13

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN LE 19 JUIN 2026

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents | En exercice | Qui ont délibéré |
|---|---|---|
| 13 | 15 | 15 |

Date de la Convocation
08 juin 2026

L'an deux mil vingt-six et dix-neuf-juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC.

Présents : Carole BONNIEC, Caroline JORAND, Jean-Noël LE HÉNAFF, Karine THOMAS, Thierry HELLEGOUARC'H, Alain DÉNES, Bernard LE COADOU, Gildas LE MORVAN, Marie Angélique LE JEUNE, Christelle ÉON, Alan RAISON, Hélène NG KON TIA, Morgane GUÉGOU

Excusé : Fabrice BOURLIER (procuration à Caroline JORAND), Virginie LE ROLLAND (procuration à Karine THOMAS)

Secrétaire de séance : Marie Angélique LE JEUNE

**OBJET :** BON D'ACHAT ENTRÉE EN 6ème

Mme la maire rappelle qu'il est attribué chaque année un bon d'achat à chaque enfant de la commune pour leur entrée au collège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'approuver le principe d'un bon d'achat d'un montant unitaire de 20 € pour chaque élève de CM2 faisant son entrée en 6ème, et ce pour la durée du mandat.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

La secrétaire
Marie Angélique LE JEUNE

La Maire
Carole BONNIEC

MAIRIE DE LANMERIN 22300

Acte rendu exécutoire après transmission
en Préfecture le 22 juin 2026.
Affiché le 22 juin 2026